

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE

BELGACOM

société anonyme de droit public
à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27
T.V.A. (BE) 202 239 951 - R.P.M. Bruxelles

Ce jour, le quinze avril deux mille quinze
À 1140 Bruxelles, Rue Stroobants 51

SE RÉUNIT

l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit public "BELGACOM", ayant son siège à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27, ci-après dénommée "*la société*".

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - COMPOSITION DU BUREAU

La séance est ouverte à 10.05 heures sous la présidence de Monsieur Stefaan De Clerck, Président du Conseil d'Administration.

Langue de travail

Le Président précise que conformément à la loi, les langues utilisées seront le néerlandais et le français. Les personnes ne parlant pas ces langues sont invitées à s'exprimer en anglais. Le Président précise que les interventions dans l'une de ces 3 langues seront traduites simultanément dans les deux autres langues et que des écouteurs sont à la disposition des participants souhaitant bénéficier de ces traductions.

Composition du bureau

Le Président indique qu'il a désigné Monsieur Dirk Lybaert en qualité de secrétaire de l'assemblée. L'assemblée désigne Madame Catherine de Dorlodot et Monsieur Johan Robeyns en qualité de scrutateurs. Le Président, le Secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau de l'assemblée.

VERIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRESENCES

Le Président fait rapport à l'assemblée des constatations et vérifications opérées par le bureau au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée :

1. Convocation des titulaires de titres

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus au *Moniteur belge* et dans la presse ont été remis au bureau. Ils seront conservés avec le procès-verbal de la réunion. Le bureau a constaté que les dates de parution de ces avis sont les suivantes :

- le treize mars deux mille quinze dans le *Moniteur Belge* ;
- le treize mars deux mille quinze dans *De Tijd* ;
- le treize mars deux mille quinze dans *L'Echo*.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration, ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la société (www.belgacom.com) à partir du treize mars deux mille quinze. Une communication a été envoyée à Belga, Bloomberg, Reuters et Dow Jones afin d'assurer la distribution internationale.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées, qu'une convocation a été envoyée par lettre aux actionnaires nominatifs, aux titulaires d'obligations nominatives, ainsi qu'aux administrateurs et au collège des commissaires en date du treize mars deux mille quinze.

2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée

Les avis de présence des titulaires de titres dématérialisés et de titres nominatifs, ainsi que les procurations ont été soumis au bureau en vue de la vérification du respect des règles de participation à l'assemblée. Les originaux de ces documents seront conservés dans les archives de la société.

3. Liste des présences

Une liste des présences a été établie, qui reprend le nom et l'adresse, ou la dénomination sociale et le siège social, de tous les actionnaires qui prennent part à l'assemblée en personne ou par mandataire. Elle a été signée par chacun des actionnaires ou mandataires d'actionnaires présents. Cette liste a été complétée par une liste reprenant les actionnaires qui ont voté par correspondance conformément à l'article 39bis des statuts.

L'original restera annexé au présent procès-verbal. Les procurations respectives seront conservées dans les archives de la société.

4. Vérification du quorum de présences

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée détiennent 242.762.455 actions, sur un total de 338.025.135 actions émises par la société. Après déduction des actions propres, le nombre de voix avec droit de vote est de 321.608.457.

Étant donné que ni la loi ni les statuts n'imposent un quorum pour la tenue de cette assemblée, le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

5. Tiers présents à l'assemblée

Outre les personnes précitées, assistent également à l'assemblée les personnes suivantes (e.a.) :

- des membres du Conseil d'Administration ;
- des membres du Comité de Direction ;
- des membres du Collège des Commissaires ;
- des étudiants de la Artesis Plantijn Hogeschool d'Anvers

- le personnel de la société et des firmes engagées par celle-ci, chargé de fonctions logistiques dans le cadre de l'assemblée.

Le Président invite ensuite l'assemblée à constater la validité de sa composition. Par assentiment unanime, l'assemblée se reconnaît valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'assemblée prend connaissance des discours du Président du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Délégué.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président entame la discussion des points à l'ordre du jour de l'assemblée. Il rappelle que les quatre premiers points de l'ordre du jour sont relatifs à la communication (i) des rapports annuels du Conseil d'Administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 (ii) des rapports du Collège des Commissaires et du réviseur d'entreprises relatifs respectivement aux comptes annuels et aux comptes consolidés au 31 décembre 2014 (iii) des informations fournies par la Commission Paritaire et (iv) des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014.

L'assemblée prend connaissance de ces documents et informations.

QUESTIONS

Avant d'inviter les actionnaires à passer au vote sur les propositions de décision telles que mentionnées à l'ordre du jour, le Président invite les participants qui le souhaitent à poser les questions que susciteraient chez eux les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée traite les questions des actionnaires.

Monsieur Robert Brodsky, actionnaire, soulève les points suivants qu'il demande de reprendre dans le procès-verbal:

- Monsieur Brodsky fait remarquer que le nombre de filiales au sein du groupe a effectivement diminué et il souhaite que cet effort soit prolongé ;
- Monsieur Brodsky informe le Président qu'il votera "contre" pour la décision du point 9 relative au report de la décharge à Monsieur Didier Bellens. Le Président fait la déclaration suivante :

"Comme je vous l'ai indiqué en 2014, la procédure à Mons a été entamée par décision du procureur du Roi de Mons en mars 2013 afin d'engager une procédure pénale à l'encontre notamment de Monsieur Didier Bellens, dans le cadre du dossier de vente du bâtiment de Belgacom à Mons. De plus, Monsieur Bellens a engagé un procès à l'encontre de Belgacom en raison de la révocation de son mandat le 15 novembre 2013. Cette affaire est pendante devant le tribunal du travail de Bruxelles le 22 avril 2014. Compte tenu de ce procès, le départ de Monsieur Bellens en tant qu'Administrateur Délégué n'est pas définitivement réglé. À la lumière de ces deux affaires, le Conseil ne peut exclure des retombées négatives de ces procès pour Belgacom. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous considérons que ces deux développements concernant Monsieur Bellens sont essentiellement liés à l'exercice de son mandat d'Administrateur Délégué et mais le cas échéant aussi en tant qu'administrateur. Le Conseil dès lors ne souhaite pas compromettre la position future de Belgacom dans aucun des dossiers évoqués et propose dès lors à cette assemblée des actionnaires de reporter la décharge à accorder à Monsieur Bellens pour

l'exercice de son mandat du 1er janvier 2013 au 15 novembre 2013), jusqu'à l'intervention d'une décision dans les affaires judiciaires pendantes. Il ne s'agit donc pas ici d'une proposition de refus de décharge, mais d'une proposition de report de la décision de décharge. ”;

- Monsieur Brodsky trouve dommage que les actions « Coup de pouces » ne soient pas reprises dans le rapport annuel ;

- Monsieur Brodsky transmet ses remerciements au service Privilège pour les services rendus à sa sœur qui souffre de la maladie d'Alzheimer.

Le Président constate ensuite la clôture des débats.

MODALITES DU SCRUTIN

Le Président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il informe l'assemblée que chaque action, à l'exception des actions propres, donne droit à une voix. Il rappelle également que seuls les actionnaires et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Le Président signale que le scrutin se fera au moyen d'un système de vote électronique.

DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	747.127.067 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	0 EUR
Bénéfice à affecter	=	747.127.067 EUR
Prélèvement net sur les capitaux propres (réserves)	+	17.405.208 EUR
Rémunération du capital (dividendes bruts)	-	502.449.167 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	41.868.481 EUR
Bénéfice à reporter	=	220.214.627 EUR

Pour 2014, le dividende brut s'élève à 1,50 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 1,125 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,50 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,375 EUR par action) a déjà été versé le 12 décembre 2014, si bien qu'un dividende brut de 1,00 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,75 EUR par action) sera versé le 24 avril 2015. La date de l'ex-dividende est fixée au 22 avril 2015, la date d'enregistrement au 23 avril 2015.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix.

Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
242.762.453

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 71,81 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 242.762.453 dont :

POUR	242.554.083	99,91 %
CONTRE	70.394	0,03 %
ABSTENTION	137.976	0,06 %

DEUXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver le Rapport de Rémunération.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
242.762.450

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 71,81 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés: 242.762.450 dont :

POUR	238.371.154	98,19 %
CONTRE	4.256.967	1,75 %
ABSTENTION	134.329	0,06 %

TROISIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
242.762.448

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 71,81 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 242.762.448 dont :

POUR	242.078.608	99,72 %
CONTRE	502.428	0,21 %
ABSTENTION	181.412	0,07 %

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à Monsieur Pierre-Alain De Smedt et Monsieur Oren G. Shaffer pour l'exercice de leur mandat, qui s'est terminé le 16 avril 2014.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
242.758.353
- 2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 71,81 %
- 3/ le nombre total de votes valablement exprimés: 242.758.353 dont :

POUR	242.123.363	99,74 %
CONTRE	454.814	0,19 %
ABSTENTION	180.176	0,07 %

CINQUIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de reporter le vote sur la décharge à accorder à M. Didier Bellens relative à l'exécution de son mandat d'administrateur pendant l'exercice 2013 (jusqu'à sa révocation le 15 novembre 2013), jusqu'à l'intervention d'une décision dans les affaires judiciaires pendantes.

Vote :

La proposition de reporter la décharge à accorder à Monsieur Didier Bellens est mise aux voix.

La proposition est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
242.762.453
- 2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 71,81 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés: 242.762.453, dont :

POUR	242.331.814	99,82 %
CONTRE	254.487	0,10 %
ABSTENTION	176.152	0,07 %

SIXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
242.761.117
- 2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 71,81 %
- 3/ le nombre total de votes valablement exprimés: 242.761.117, dont :

POUR	242.059.003	99,71 %
CONTRE	504.445	0,21 %
ABSTENTION	197.669	0,08 %

SEPTIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge au Réviseur en charge des comptes consolidés pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
242.762.433
- 2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 71,81 %
- 3/ le nombre total de votes valablement exprimés: 242.762.433 dont :

POUR	242.059.492	99,71 %
CONTRE	501.125	0,21 %
ABSTENTION	201.816	0,08 %

HUITIÈME RÉOLUTION

Le Président informe l'assemblée que Monsieur Jo Cornu quitte le Conseil d'Administration étant donné qu'il a atteint l'âge de septante ans.

Le Président soumet à l'assemblée, à l'exception de l'État belge, la proposition de nommer Monsieur Martin De Prycker en tant qu'administrateur pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Le candidat administrateur se présente à l'assemblée.

Vote :

La proposition de nomination de Monsieur Martin De Prycker est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 61.874.354
- 2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 18,30 %
- 3/ le nombre total de votes valablement exprimés: 61.874.354 dont :

POUR	61.273.505	99,03 %
CONTRE	428.613	0,69 %
ABSTENTION	172.238	0,28 %

L'assemblée prend acte de la décision de l'Assemblée Générale de la Cour des Comptes en date du 4 mars 2015, de nommer Monsieur Jan Debucquoy en sa qualité de membre du Collège des Commissaires de la société anonyme de droit public Belgacom à partir du 1^{er} avril 2015 en remplacement de Monsieur Romain Lesage dont le mandat se termine le 31 mars 2015.

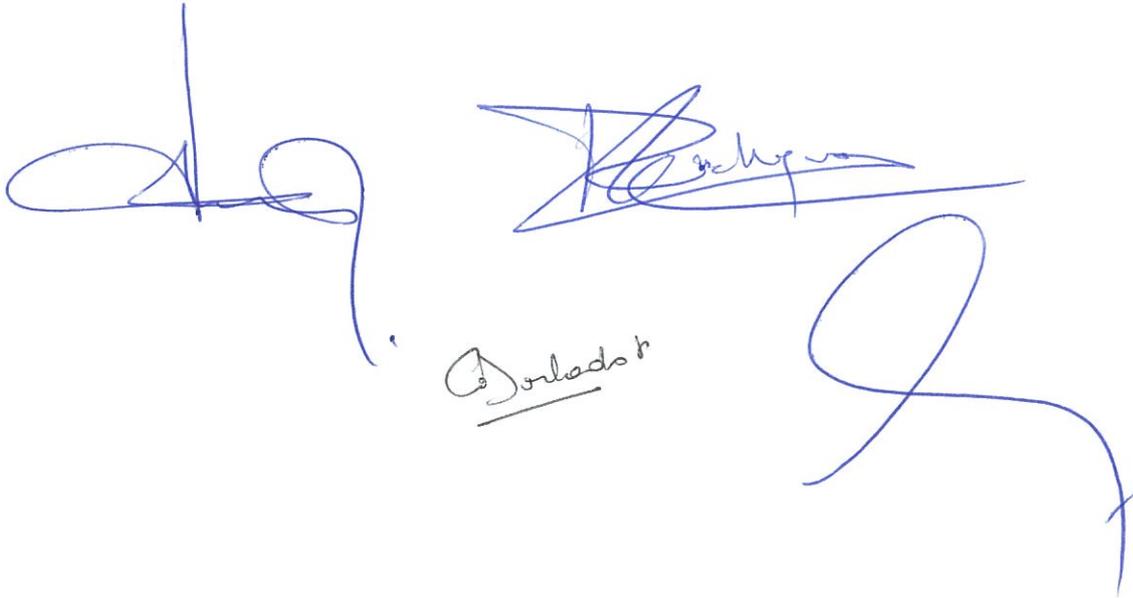
CLÔTURE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 11.30 heures.

DONT PROCÈS-VERBAL

Dressé au lieu et à la date susmentionnés.

Le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau, ainsi que par les actionnaires et les mandataires d'actionnaires, qui en expriment le souhait.



The image shows four distinct handwritten signatures in blue ink. The first signature on the left is a large, stylized cursive mark. The second signature in the upper middle is a complex, multi-stroke cursive signature. The third signature, located below the second, is written in a more legible cursive and includes the name 'Doulado' with a horizontal line underneath. The fourth signature on the right is a large, flowing cursive mark.

Guido De Decker	0	10 SG ACTION EUROPE AMUNDI
Guido De Decker	0	11 SG ACTION MONDE AMUNDI
Guido De Decker	0	12 SG ACTION EUROPE LARGE CAP AMUNDI
Guido De Decker	0	13 SG ACTION EUROPE MULTIGESTION AMUNDI
Guido De Decker	0	14 E M G EUROPE NUMERIC AMUNDI
Guido De Decker	0	15 ETOILE TELECOM EUROPE AMUNDI
Guido De Decker	0	28 Stg Bedrijfstakpfd v/h Kappersbedrijf Mand:L&G
Guido De Decker	0	29 Pettelaar Effectenbew. ACTIAM Responsible Inde
Guido De Decker	0	30 Stichting Pensioenfonds Tandtechniek
Guido De Decker	0	31 Stg Bpf vd Detailhandel mnd BlackRock MSCI EMEA
Guido De Decker	0	22 Stg. Pfd Ahold
Guido De Decker	0	23 Stichting Bedrijfspfd. Voor de Landbouw
Guido De Decker	0	24 Stg Spoorwegpfd
Guido De Decker	0	25 St. Bedrijfstakpfd voor de Landbouw
Guido De Decker	0	26 Stg Pfd Achmea mandaat BlackRock
Guido De Decker	0	27 St. Pfd. Caribisch Nederlands
Guido De Decker	0	16 Stg. Bew. Interpolis Inz. Interpolis Pens.
Guido De Decker	0	17 Pettelaar Effectenbew. N.V. Mandaat: SNS
Guido De Decker	0	18 St. Pfd. Staples mandate Alliance Capita
Guido De Decker	0	19 Kempen & Co N.V.
Guido De Decker	0	20 Stg Bpf voor het Levensmid.Bedrijf/IPM
Guido De Decker	0	21 Stg Pfd Grafische Bedr.Mandaat SSGA
Christelle Mindombe	0	48 Metzler Investment GMBH (Euroclear)
Christelle Mindombe	0	49 Metzler Investment GMBH (Euroclear)
Christelle Mindombe	0	50 Merrill Lynch Professional (Euroclear)
Christelle Mindombe	0	51 Union Investment Luxembourg SA (Euroclear)
Christelle Mindombe	0	52 Lombard Odier Funds (Euroclear)
Christelle Mindombe	0	53 Northern Trust Company (Deutsche Bank)
Christelle Mindombe	0	54 Brown Brothers Harriman and Co (Deutsche Bank)
Christelle Mindombe	0	55 State Street Bank and Trust Co (Euroclear)
Christelle Mindombe	0	56 Deutsche Bank AG (Deutsche Bank)
Christelle Mindombe	0	57 Caceis Bank
Christelle Mindombe	0	58 Caceis Bank
Emmanuel Pieters	0	115 Belgische Staat
Jeannine Van De Voorde	1	37 Adolphe Benoot
Roger De Borger	1	83 Roger De Borger
Guido De Wilde	1	102 Guido De Wilde
Willy Verbeek	1	65 Willy Verbeek
Ronny Rutten	1	81 Ronny Rutten
DHOEST RIK	1	3 DHOEST RIK
Robert BRODSKY	1	5 Robert BRODSKY
Marleen Schoonvliet	1	67 Marleen Schoonvliet
Frank Peeters	1	111 Frank Peeters
Theophile Van Roeyen	1	74 Theophile Van Roeyen
tasset jean denis	1	200 tasset jean denis
Jean-Pierre Knoops	1	98 Jean-Pierre Knoops
Charles-Edouard LAMBERT	1	6 Charles-Edouard LAMBERT
Bruckhard Doempke	1	72 Bruckhard Doempke
Greetje Buyens	1	101 Greetje Buyens
Rita Van Den Bossche	1	60 Rita Van Den Bossche

Herman De Rijck	1	85	Herman De Rijck
Tonny Staelens	1	45	Tonny Staelens
Daniel Basiau	1	61	Daniel Basiau
Dirk Callaert	1	71	Dirk Callaert
Catherine de DORLODOT	1	9	Catherine de DORLODOT
Stefan Swijzen	1	110	Stefan Swijzen
MARCHANT WILLY	1	2	MARCHANT WILLY
DE NAEYER MAGDA	1	1	DE NAEYER MAGDA
Lutgarde Van Praet	1	86	Lutgarde Van Praet
Alfred Schellens	1	39	Alfred Schellens
Claude Pluym	1	34	Claude Pluym
Claire Bouchez	1	33	Claire Bouchez
Jeannine Van de Voorde	1	38	Jeannine Van de Voorde
Sebastiaan Vanierschot	1	47	Sebastiaan Vanierschot
Benedictus Coremans	1	104	Benedictus Coremans
Anita Rombauts	1	105	Anita Rombauts
Ronny DEGHEELE	1	8	Ronny DEGHEELE
Luc Rosiers	1	43	Luc Rosiers
Marcel De Wilde	1	64	Marcel De Wilde
Thierry Vancrombrugge	1	66	Thierry Vancrombrugge
Frans Mertens	1	36	Frans Mertens
Herman Bosmans	1	103	Herman Bosmans
Simone Van Droogenbroeck	1	108	Simone Van Droogenbroeck
Valère Tordeur	1	107	Valère Tordeur
Johan Robeyns	1	87	Johan Robeyns
Luc De Bakker	1	40	Luc De Bakker
Johan Van De Gucht	1	59	Johan Van De Gucht
Daniel Van Cauwenberghe	1	99	Daniel Van Cauwenberghe
Paulette De Vogelaere	1	100	Paulette De Vogelaere
Geert Naessens	1	32	Geert Naessens
Jan Hoedemaekers	1	112	Jan Hoedemaekers
Ludo Stassijns	1	46	Ludo Stassijns
Karel Costenoble	1	114	Karel Costenoble
Martine Trigalez	1	35	Martine Trigalez
Liliane JONCHEERE	1	7	Liliane JONCHEERE